

Les politiques de gestion des déchets et des ressources

13 novembre 2024



Les politiques européennes

Les politiques françaises

Les acteurs de la gestion des déchets

La Responsabilité Elargie des Producteurs

Perspectives



Histoire des politiques européennes de gestion des déchets

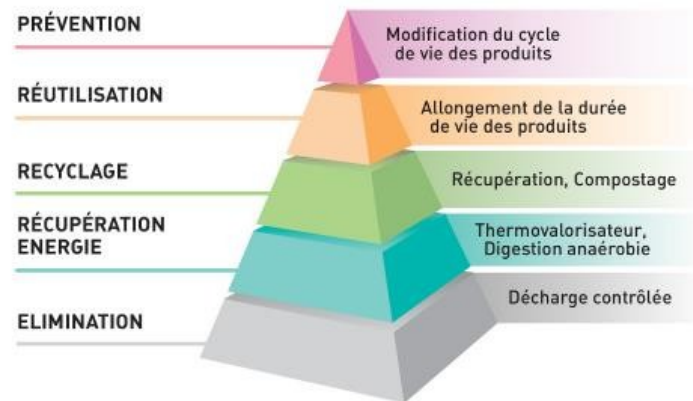
70s et 80s : scandales et problèmes liés à une mauvaise gestion des déchets
(Seveso)

Législations nationales pour encadrer la gestion des déchets

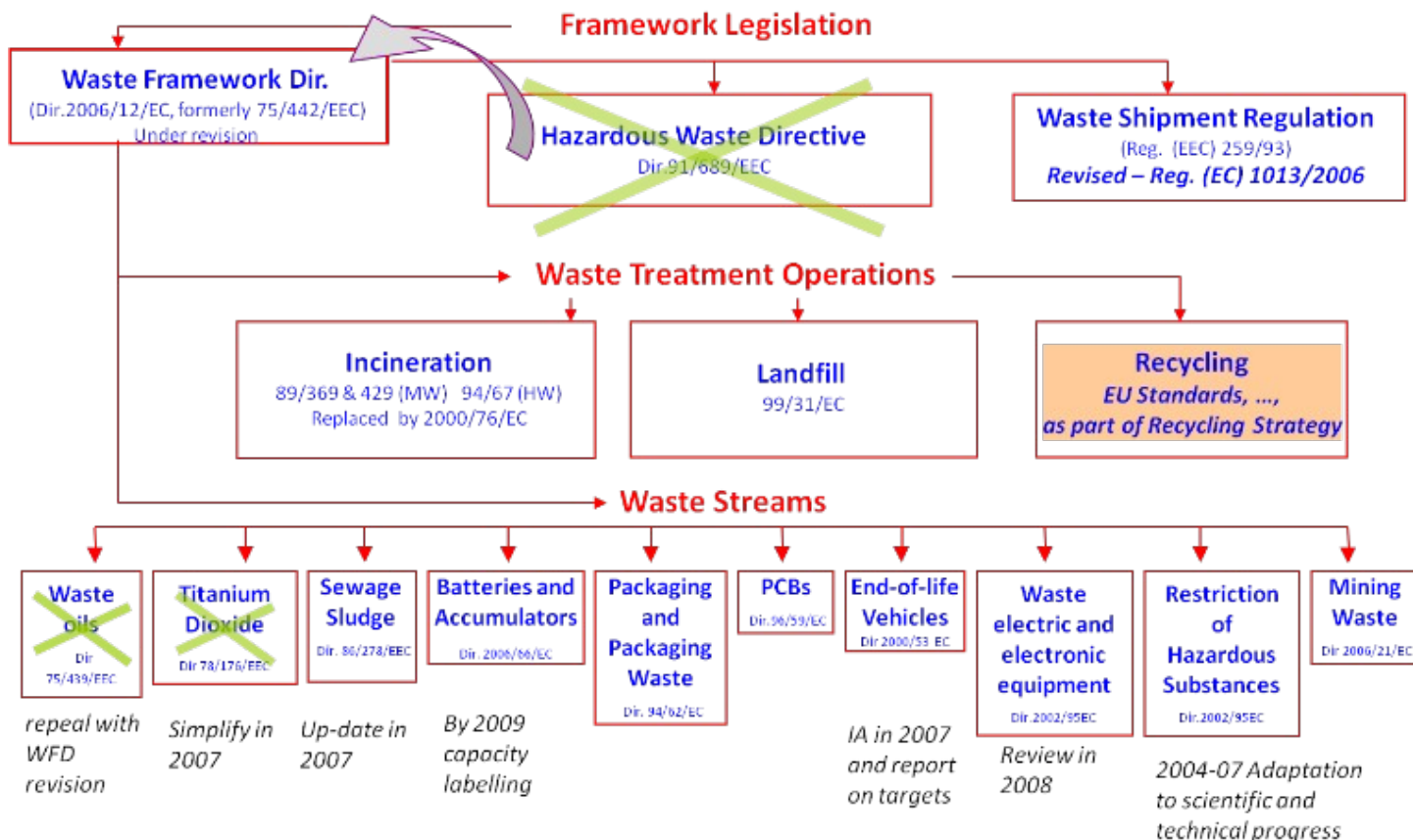
1975 : Waste Framework Directive, Hazardous Waste Directive, puis Waste Shipment regulation

- Système communautaire de gestion des déchets
- Définition des concepts clés
- Gestion des déchets avec protection de l'environnement et de la santé humaine
- Contrôle des mouvements de déchets dans l'UE

2006 : Directive cadre déchets, revue en 2008



Politiques européennes – structure de la réglementation



Le “paquet économie Circulaire”



http://ec.europa.eu/environment/circular-economy/index_en.htm

Récents développements

Directive sur les plastiques à usage unique (« Directive SUP »)



SINGLE-USE PLASTICS
D I R E C T I V E

Révision de la directive emballages



Les politiques européennes

Les politiques françaises

Les acteurs de la gestion des déchets

La Responsabilité Elargie des Producteurs

Perspectives



Les grandes étapes de la réglementation française

Loi 1975

- Définition du déchet : notion d'abandon
- Obligation pour les communes de collecter et traiter les déchets des ménages
- Instauration du principe pollueur-payeur
- Objectif de promotion de la récupération et du recyclage

Loi 1992

- Objectif de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets
- Obligation de valorisation et de recyclage des déchets
- Mise en décharge réservée au déchets ultimes

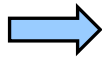
Décret emballage 1992

- Obligation pour les producteurs de gérer les déchets d'emballage qu'ils mettent sur le marché (système particulier ou contribution financière à un organisme agréé)

2007 – 2010 : Grenelle de l'environnement

Principales mesures :

- **Instaurer une tarification incitative obligatoire**
- **Augmenter la taxe sur les décharges (TGAP) et créer une taxe sur les incinérateurs modulée en fonction de l'efficacité environnementale et énergétique, et affecter ces recettes à des mesures de prévention**
- **Généraliser les plans locaux de prévention**
- **Renforcer les moyens pour la mise en œuvre du plan de compostage domestique**



Objectif de réduire de 5 kg/hab.an la production d'ordures ménagères et assimilées, soit -7 % en 5 ans

2015 : Loi de transition énergétique – l'économie circulaire



Les thématiques

Par chapitre

IER - DÉFINIR LES OBJECTIFS COMMUNS POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, RENFORCER L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA FRANCE ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

II - MIEUX RÉNOVER LES BÂTIMENTS POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE, FAIRE BAISSER LES FACTURES ET CRÉER DES EMPLOIS

III - DÉVELOPPER LES TRANSPORTS PROPRES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET PROTÉGER LA SANTÉ

IV - LUTTER CONTRE LES GASPILLAGES ET PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : DE LA CONCEPTION DES PRODUITS À LEUR RECYCLAGE

V - FAVORISER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR DIVERSIFIER NOS ÉNERGIES ET VALORISER LES RESSOURCES DE NOS TERRITOIRES

VI - RENFORCER LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET L'INFORMATION DES CITOYENS

VII - SIMPLIFIER ET CLARIFIER LES PROCÉDURES POUR GAGNER EN EFFICACITÉ ET EN COMPÉTITIVITÉ

VIII - DONNER AUX CITOYENS, AUX ENTREPRISES, AUX TERRITOIRES ET À L'ÉTAT LE POUVOIR D'AGIR ENSEMBLE

IV. Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire

Pilier de la LTE et de la stratégie DD en France

Les 7 grands chantiers:

- Prévention des déchets
- Valorisation matière
- Tri à la source des biodéchets
- Tarification incitative
- Valorisation des déchets du BTP
- Réduction de la mise en décharge
- Valorisation énergétique



La feuille de route économie circulaire



50 mesures :

- Mieux produire
- Mieux consommer
- Mieux gérer nos déchets
- Mobiliser tous les acteurs

<https://www.consultation-economie-circulaire.gouv.fr/la-feuille-de-route-economie-circulaire>

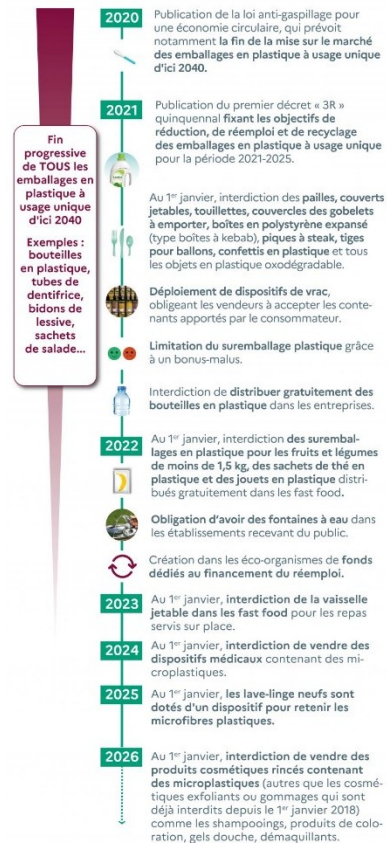
2019 : Loi “antigasillage”



Les 5 axes

- Sortir du plastique jetable
- Mieux informer le consommateur
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire
- Agir contre l'obsolescence programmée
- Mieux produire

SORTIR DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE



Les politiques européennes

Les politiques françaises

Les acteurs de la gestion des déchets

La Responsabilité Elargie des Producteurs

Perspectives



Les grands acteurs institutionnels

- ADEME
 - Accompagnement de la politique de gestion de déchets
 - Information, sensibilisation
 - Pilotage et observation des filières REP
- Ministère de l'Environnement
 - Grandes orientations stratégiques
 - Plans nationaux d'élimination pour certaines catégories de déchets
- Commission européenne et Parlement européen
 - Législation
 - Objectifs communautaires



Collectivités locales et entreprises

Les collectivités

- Conseils régionaux
 - Plans régionaux
- Communes et intercommunalités
 - Gestion et traitement opérationnels

Les entreprises de gestion des déchets

- Fédérations: FNADE, FEDEREC

Les politiques européennes

Les politiques françaises

Les acteurs de la gestion des déchets

La Responsabilité Elargie des Producteurs

Perspectives







Introduction : La REP en Europe

Une politique environnementale très répandue...

- Premiers systèmes dans les années 90
- Plus de 200 dispositifs en Europe
- Trois obligatoires au niveau EU: DEEE, VHU, P&A
- Très largement répandu pour les emballages et les pneus
- Mais aussi: papiers graphiques, huiles, médicaments, textile, mobilier, etc.

...mais de nombreux modèles de mise en oeuvre

- Généralement mis en oeuvre de façon collective via les "éco-organismes"
- De nombreuses différences dans les obligations, la couverture géographique, les catégories de produits concernés, les responsabilités



Objectif et définition de la REP

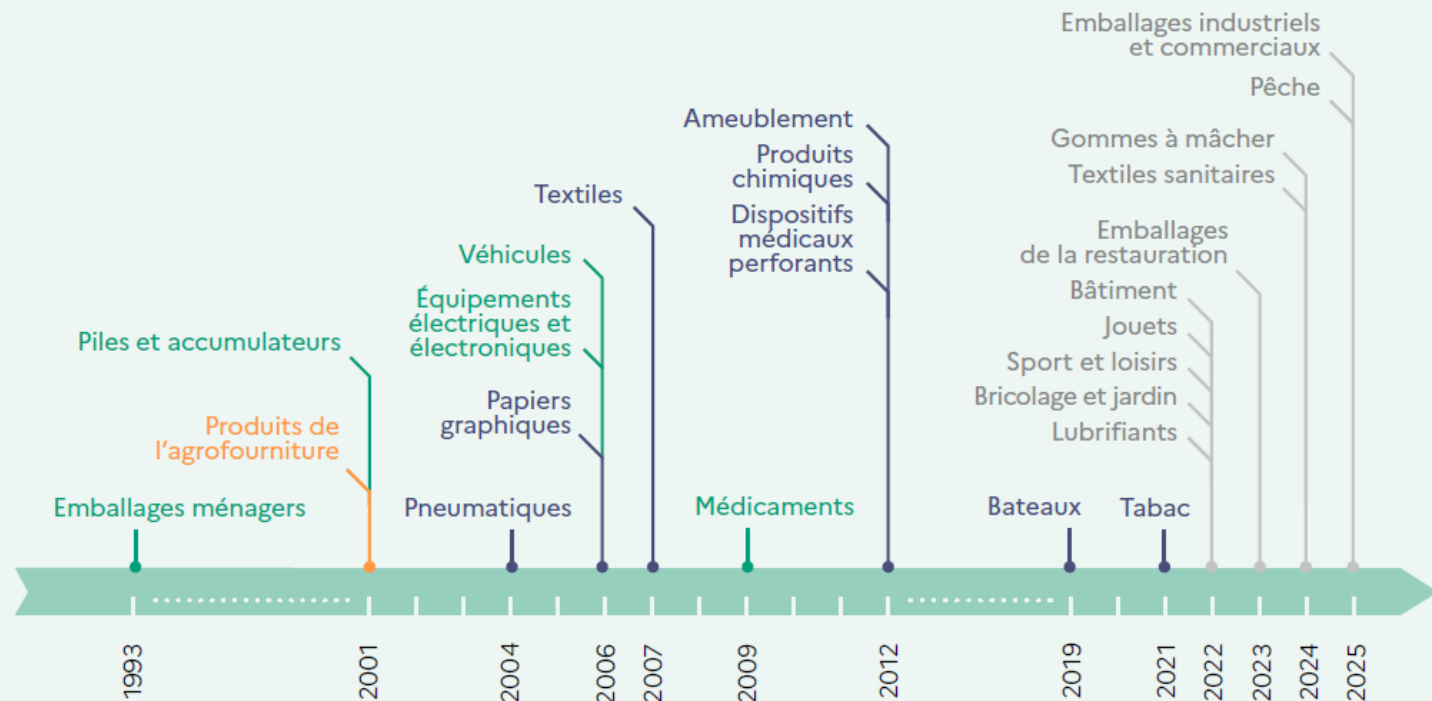
Principe central: internaliser les externalités environnementales pour créer une incitation pour les producteurs à tenir compte des impacts environnementaux de leurs produits tout au long de leur cycle de vie



Un instrument central pour le développement de l'économie circulaire



Les filières REP en France



Filières encadrées par la réglementation européenne

Filières spécifiques françaises

Filières volontaires

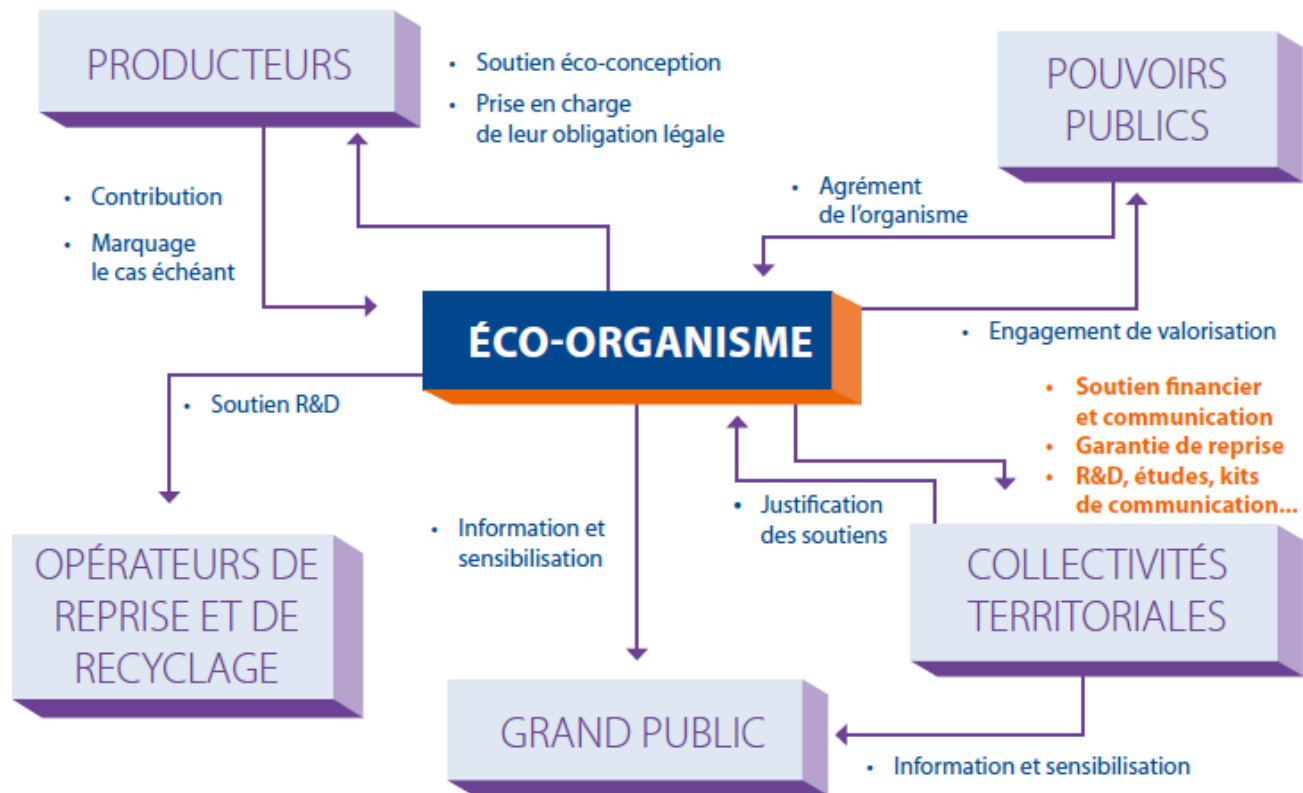
Nouvelles filières à venir

L'écocontribution :

intégrer le recyclage dans l'ADN de son produit



Les filières REP en France : type « financier »

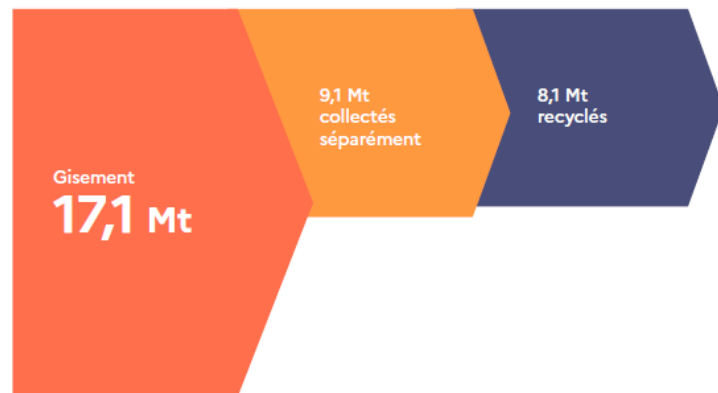


Les filières REP en France : type « organisationnel »

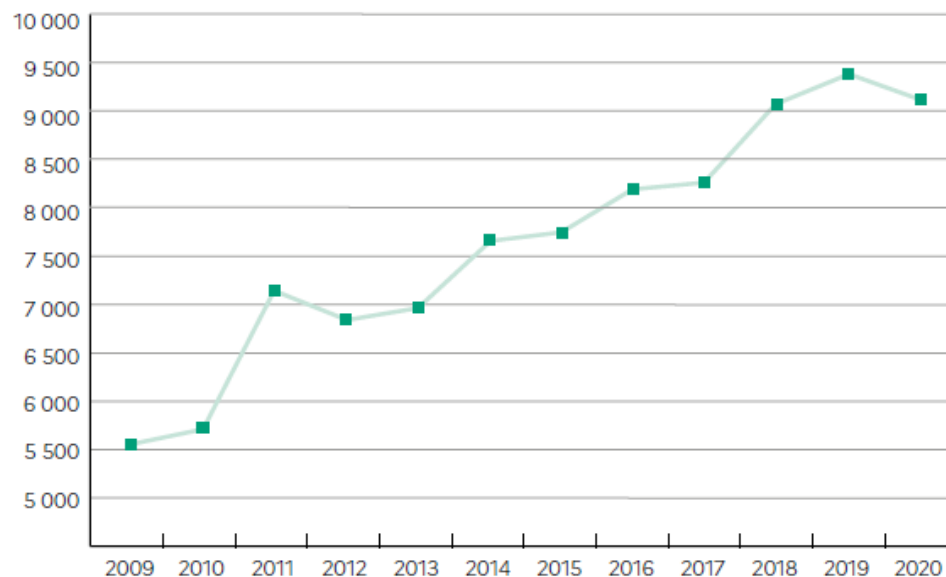


Les filières REP en France : quantités

Gisement calculé de l'ensemble des déchets soumis à une filière REP

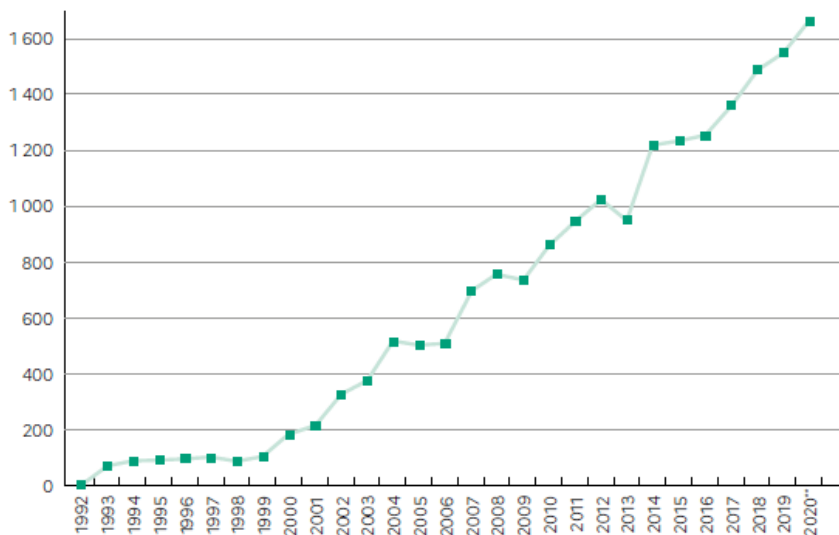


Évolution des tonnages pris en charge par les filières REP (en milliers de tonnes)

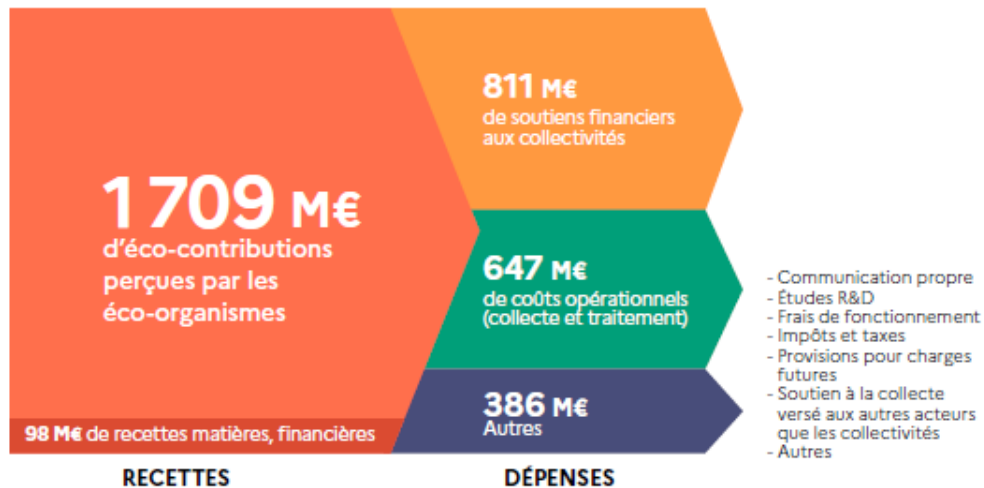


Les filières REP en France : financement

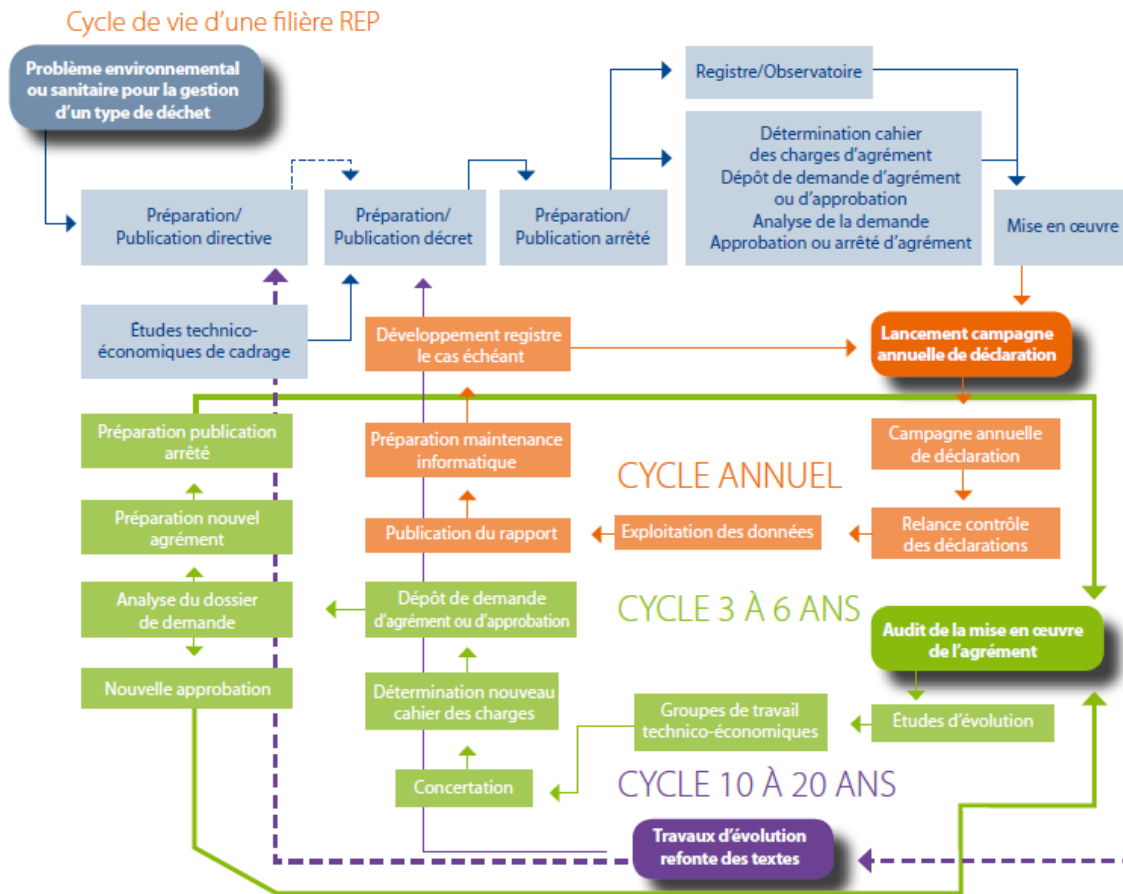
Évolution des contributions perçues par les filières
REP réglementées* (en millions d'euros)



Recettes et dépenses des éco-organismes*



Les filières REP en France : cycle de vie

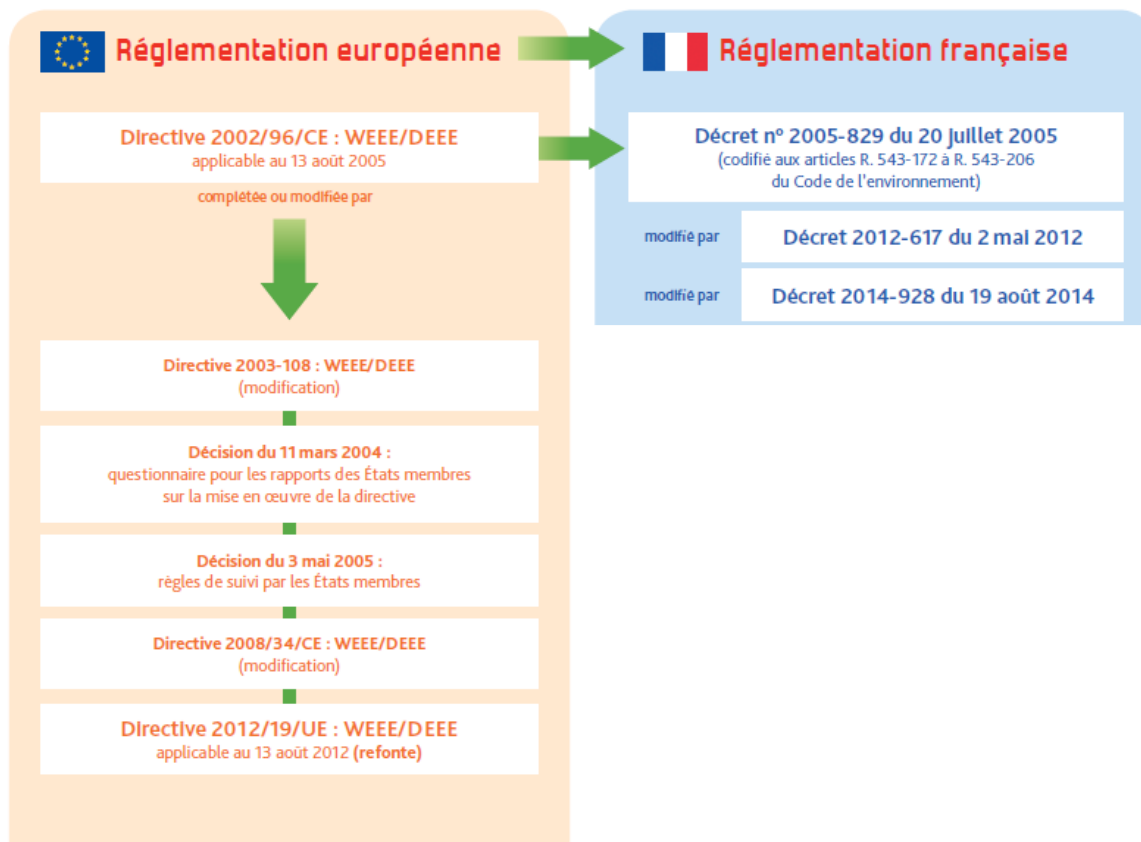




Exemple de la filière DEEE



Cadre réglementaire



Les équipements concernés

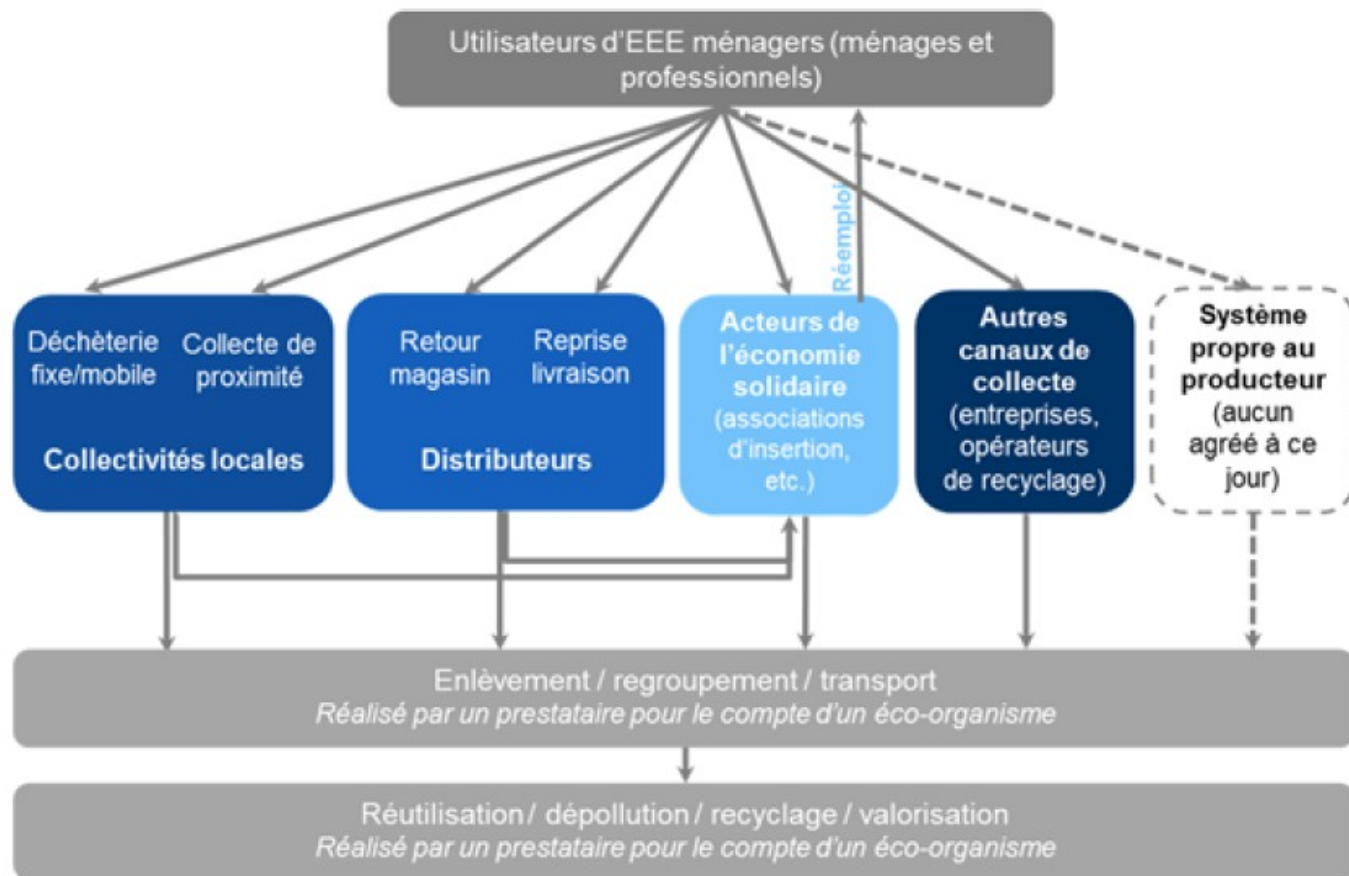


LES 7 CATEGORIES D'ÉQUIPEMENTS MENAGERS VALABLES DEPUIS LE 15 AOUT 2018	
1	Équipements d'échange thermique
2	Écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm ²
3	Lampes
4	Gros équipements
5	Petits équipements
6	Petits équipements informatiques et de télécommunications
7	Panneaux photovoltaïques
8 (à partir de 2021)	Cycles à pédalage assisté et engins de déplacement personnel motorisés

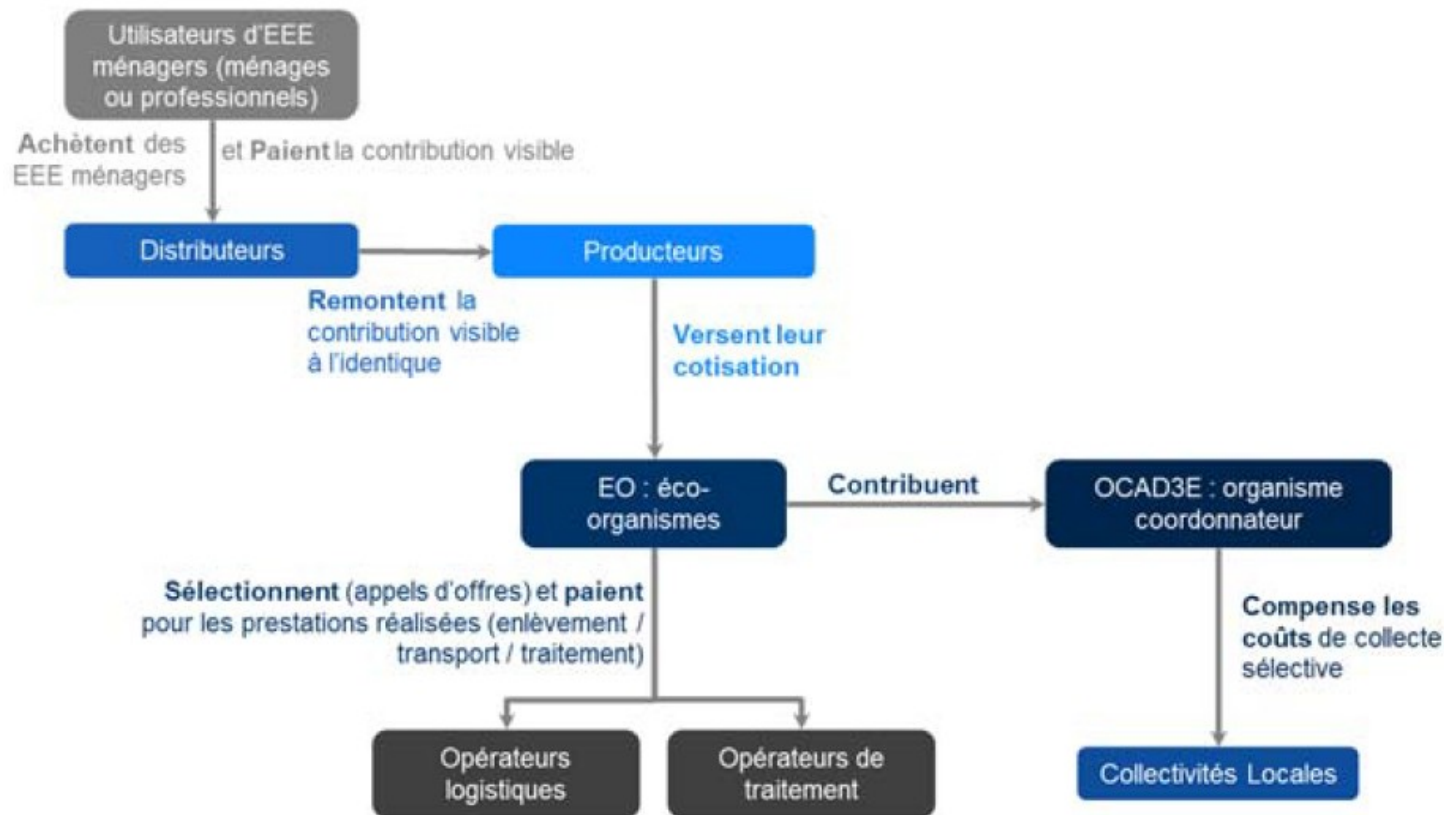
Les éco-organismes

CATEGORIES D'AGREMENT	NOM	SITE INTERNET
Tous DEEE hors catégories 3 (lampes) et 7 (panneaux photovoltaïques)		www.ecologic-france.com
Tous DEEE hors catégorie 7 (panneaux photovoltaïques)	 recycler c'est protéger	www.ecosystem.fr
DEEE de la catégorie 7 (panneaux photovoltaïques)		www.soren.eco <i>(NB : PV CYCLE devient Soren à partir de juillet 2021)</i>

Flux physiques



Flux financiers

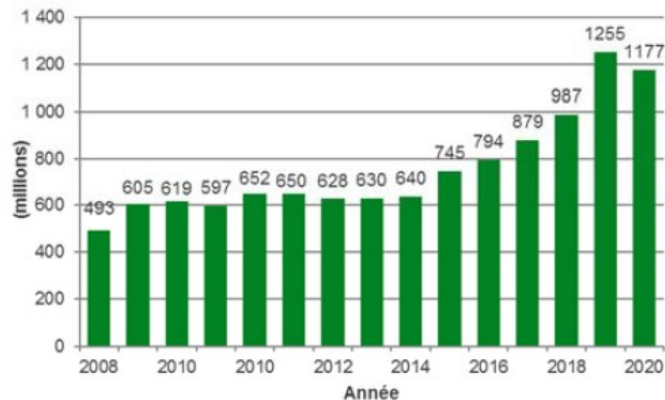
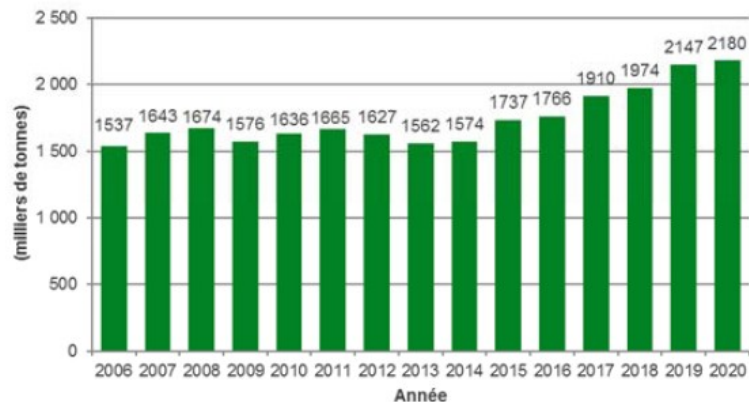


Chiffres clefs : mises sur le marché



1,2 milliard d'équipements électriques et électroniques toutes catégories confondues ont été mis sur le marché en 2020 (- 6 % par rapport à 2019), représentant

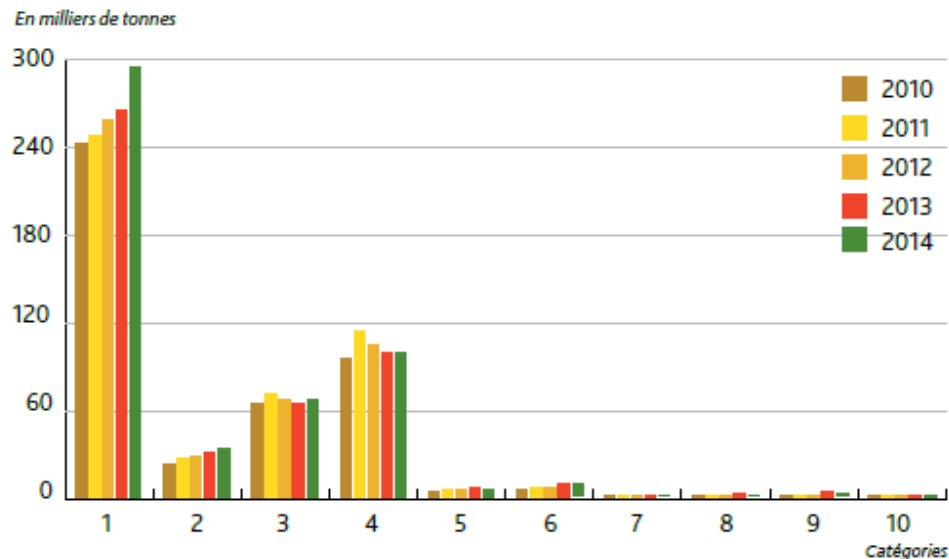
2 179 743 tonnes (+ 2 %), soit 215 fois le poids de la tour Eiffel



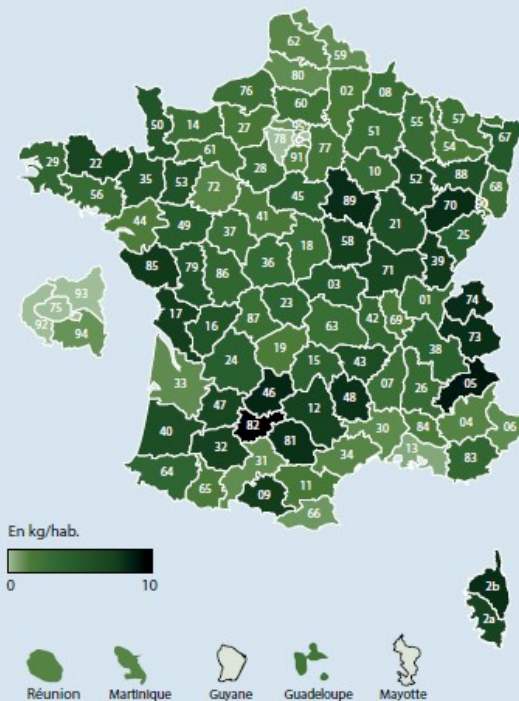
Chiffres clefs : collecte



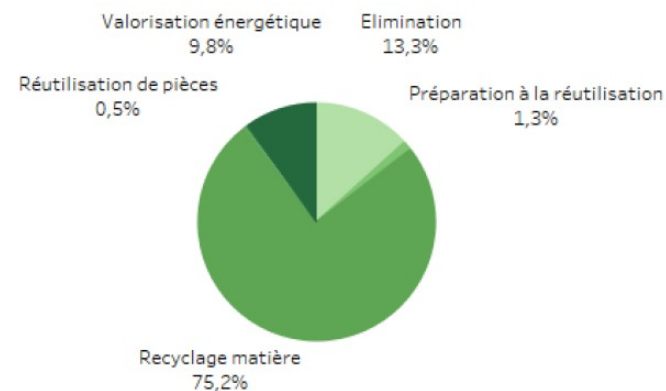
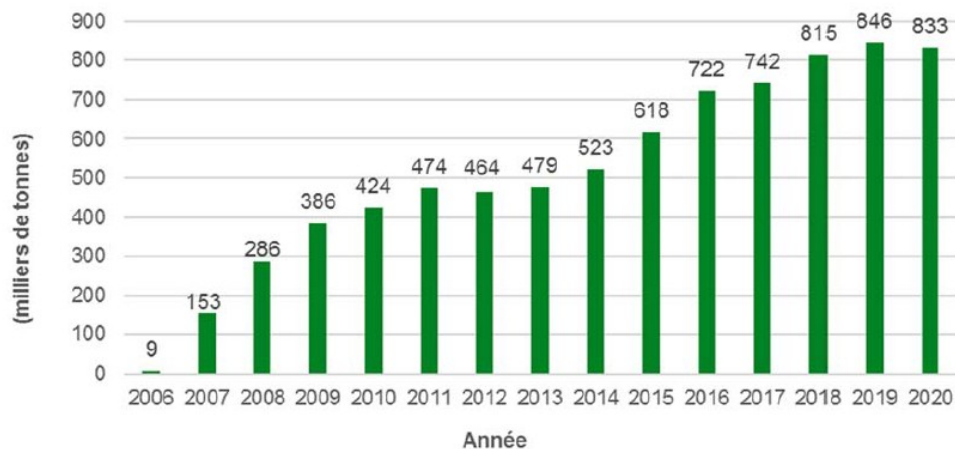
Répartition du tonnage total de DEEE collectés par catégorie et par année



Performances de collecte des DEEE ménagers en 2014 (en kg/hab.)



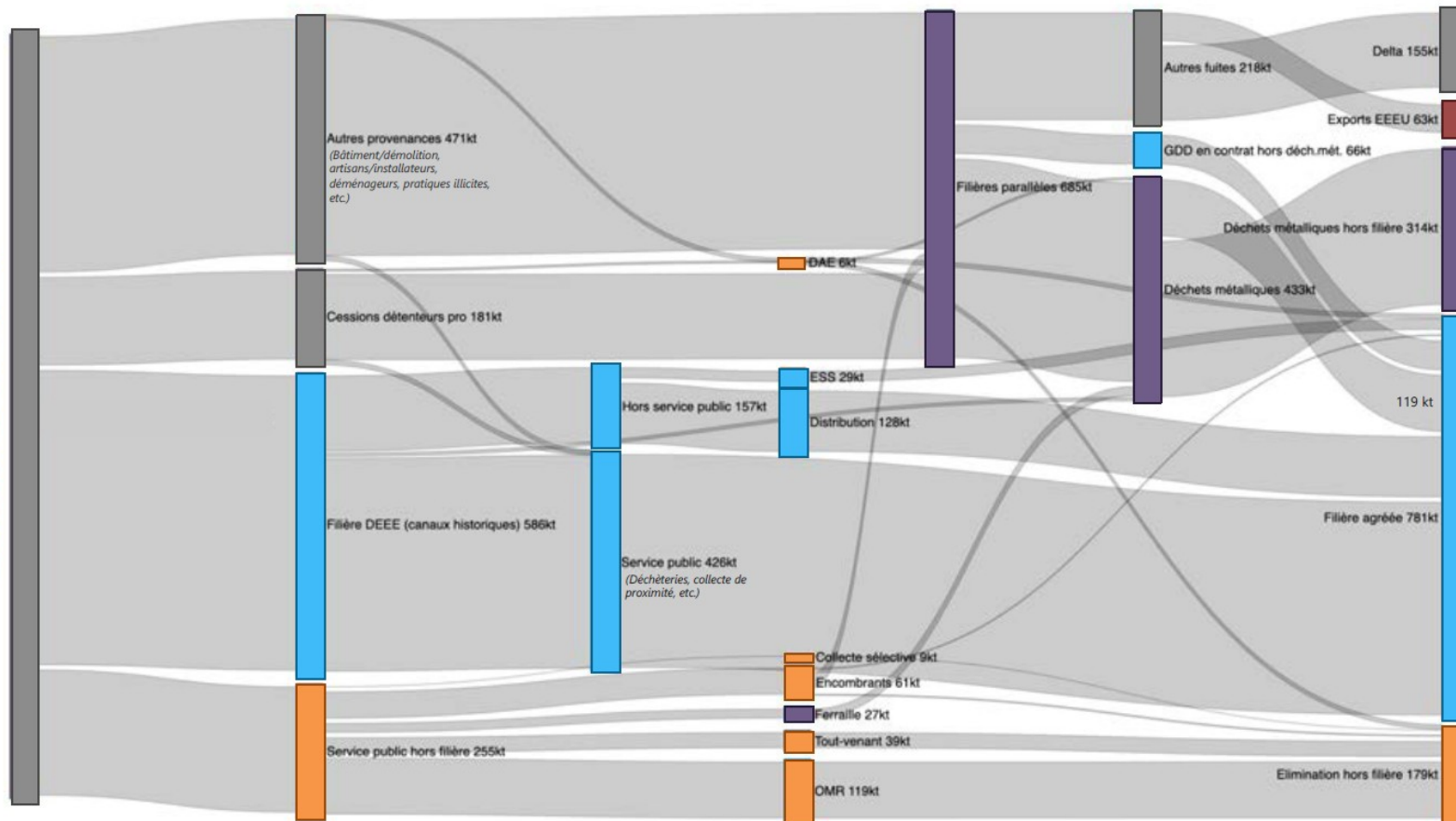
Chiffres clefs : traitement



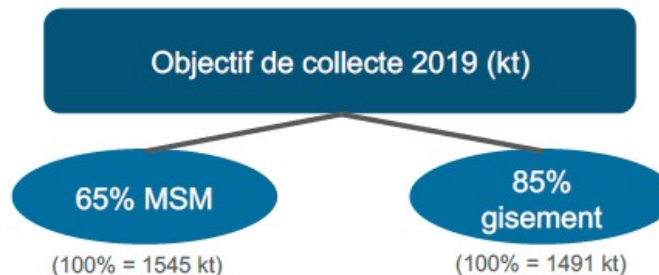
Destinations des DEEE



Gisement total: 1491 kt



Atteinte des objectifs de collecte



	Collecte 2019 (kt)
Total	780
<i>GEMF</i>	129
<i>GEMHF</i>	331
<i>Ecrans</i>	58
<i>PAM</i>	251
<i>Lampes</i>	5
<i>PV</i>	5

Objectif (kt)	Collecte (%)
1004	50%
189	45%
408	53%
44	87%
312	52%
7	46%
45	7%

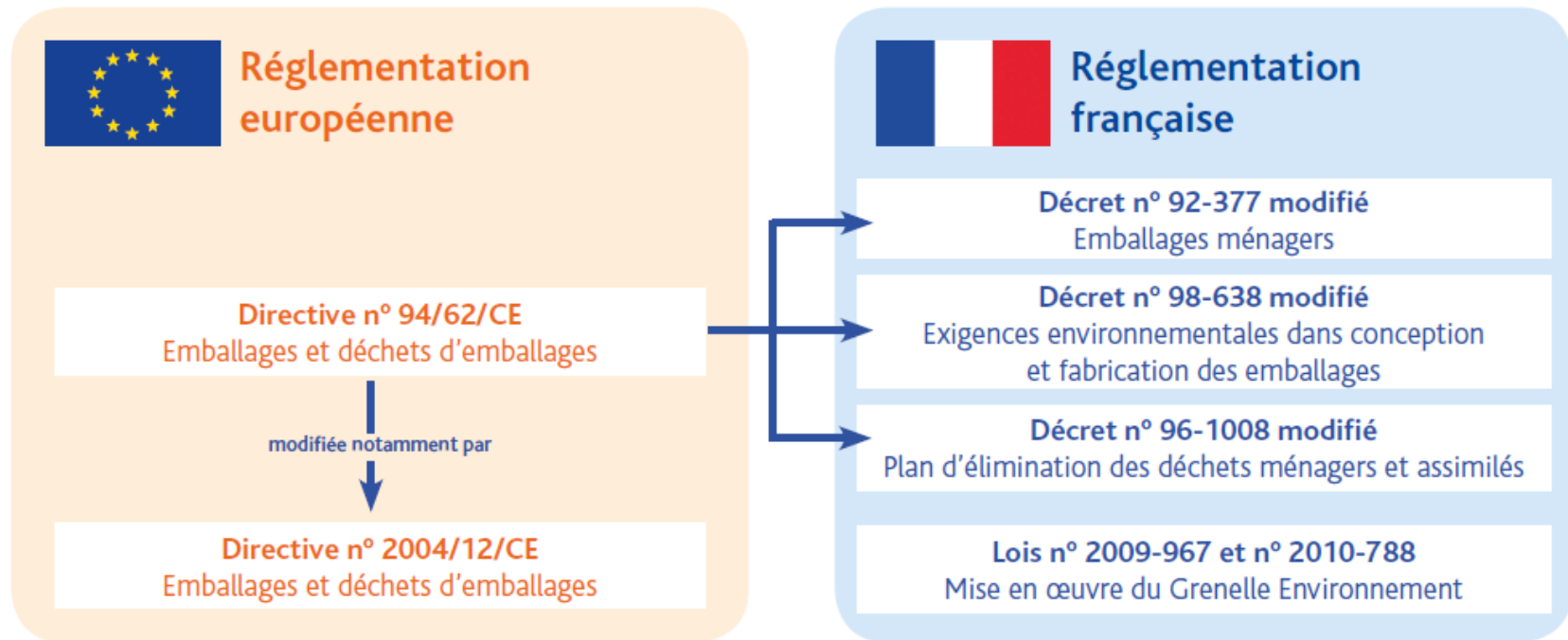
Objectif (kt)	Collecte (%)
1267	52%
185	59%
558	50%
133	37%
381	56%
7	60%
3	127%



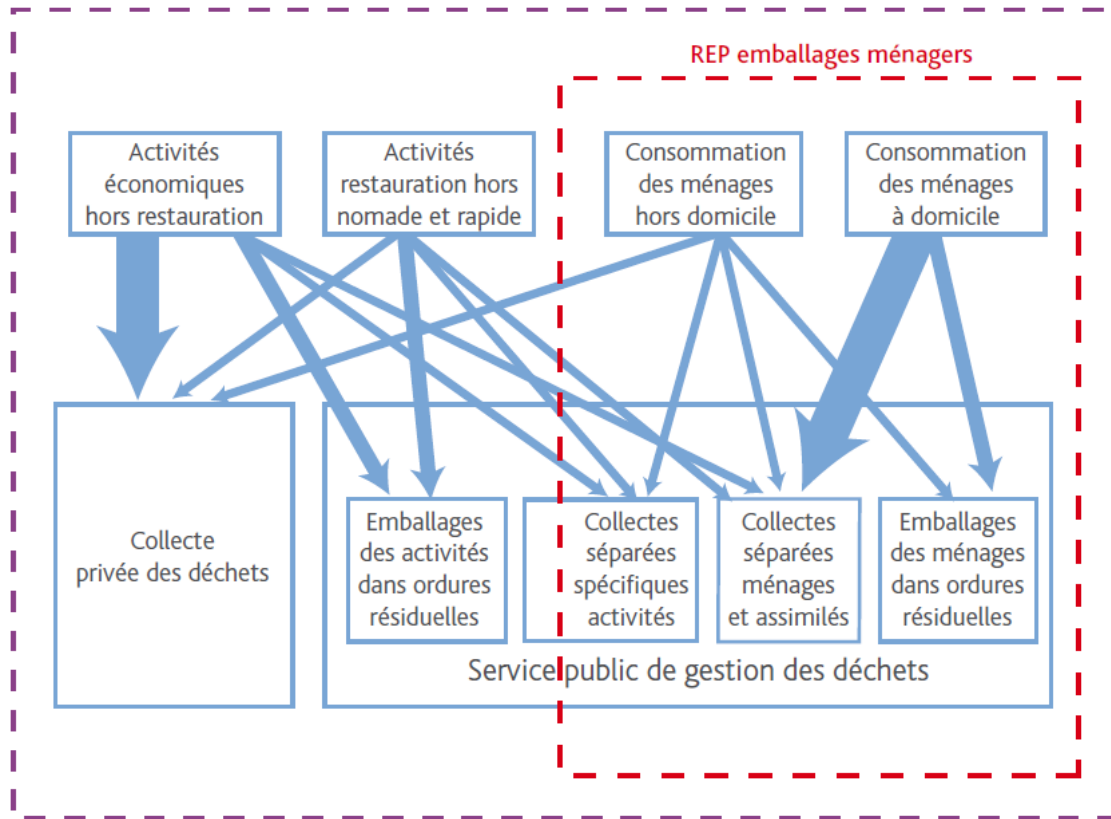
Exemple de la filière emballages



Cadre réglementaire

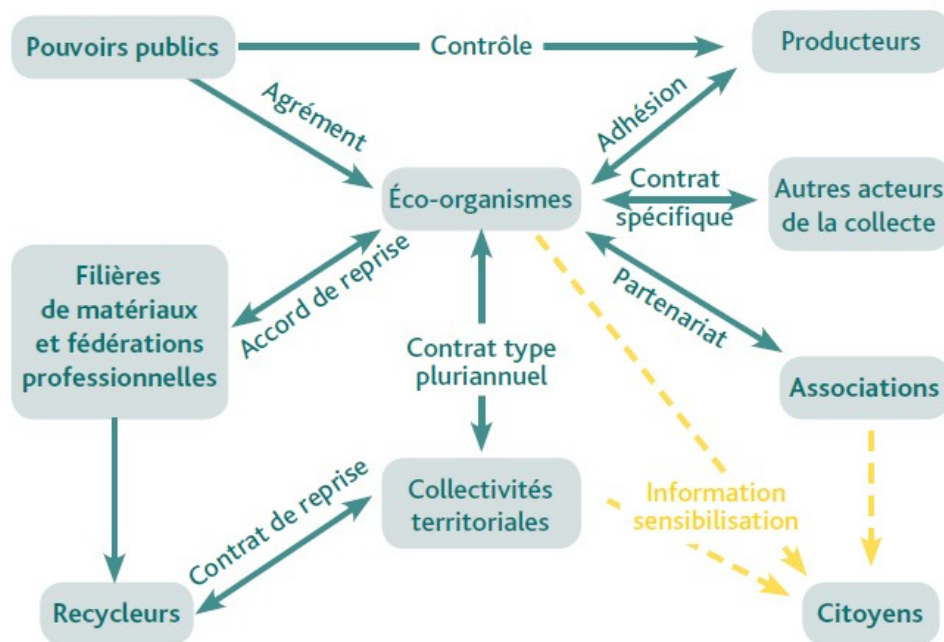


Champ de la REP « emballages ménagers »

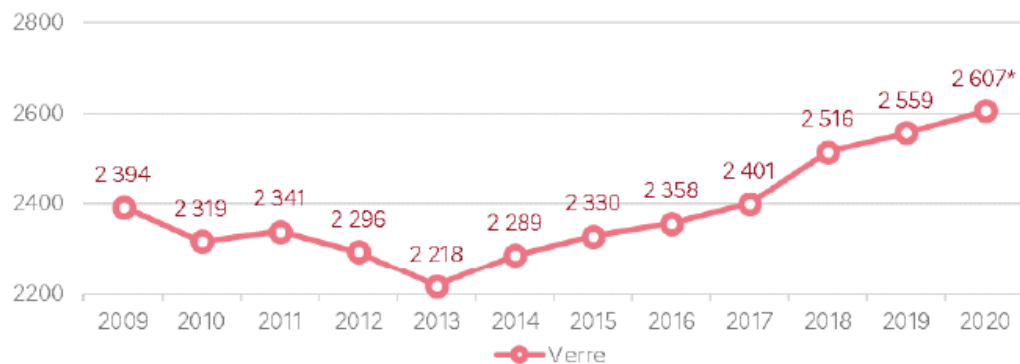
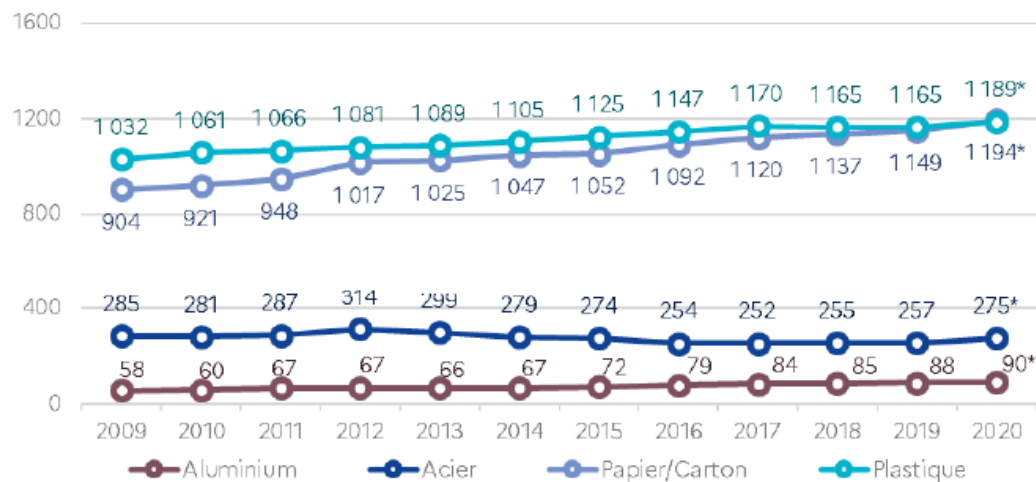


Organisation

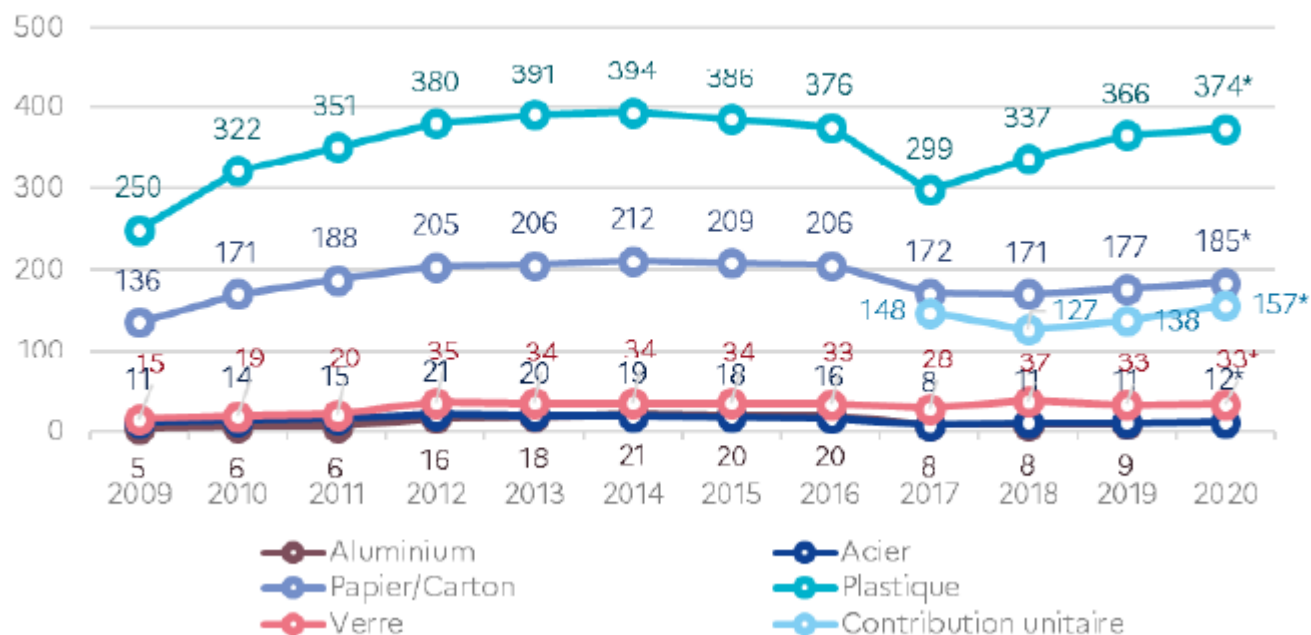
Les relations entre acteurs :
dispositif des sociétés agréées pour les emballages ménagers



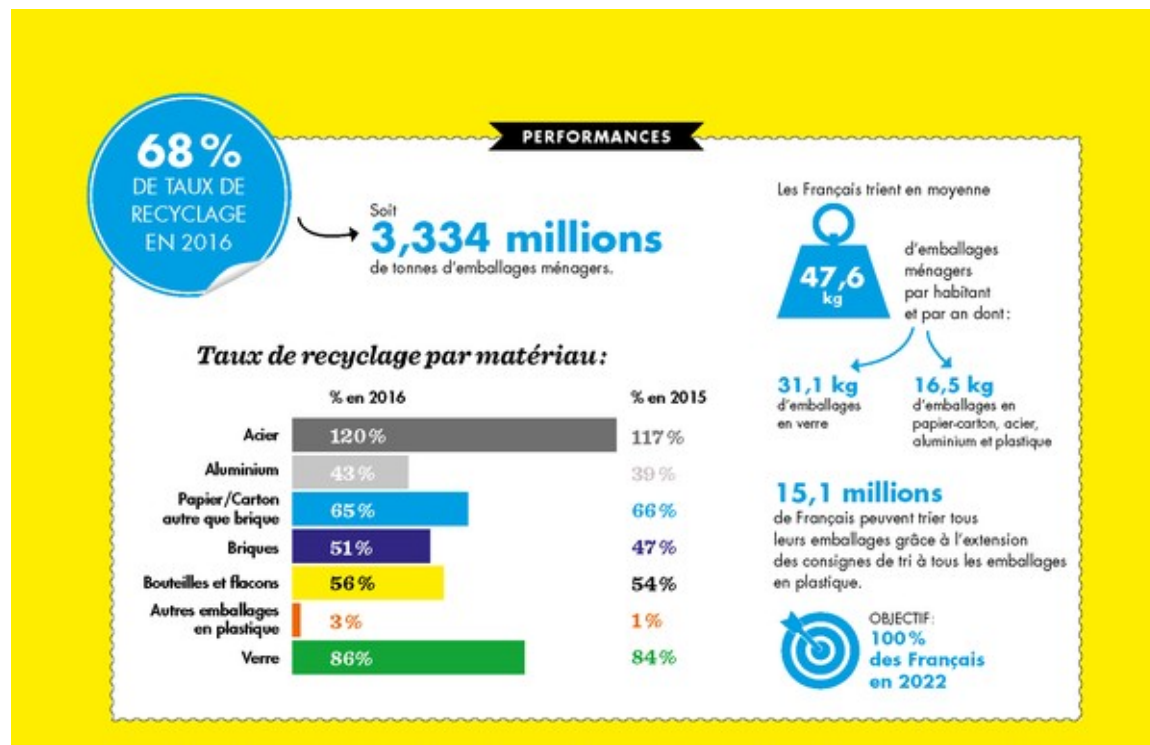
Chiffres clefs : mise sur le marché



Chiffres clefs : contributions



REP emballages ménagers



Chiffres clés : recyclage

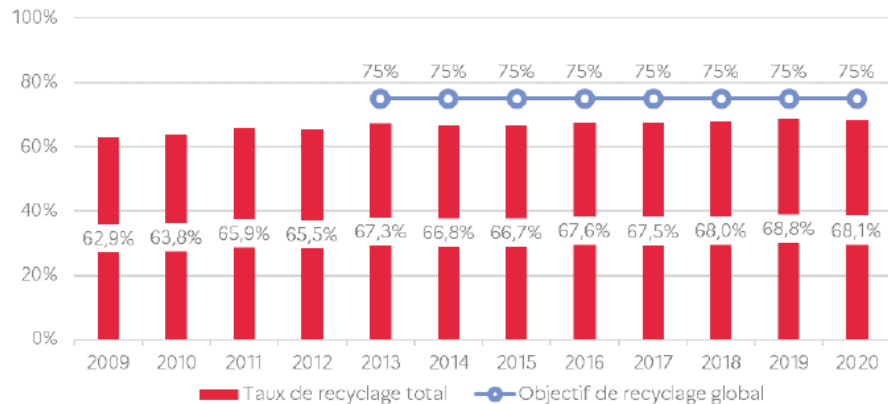


Figure 22 : Évolution du taux de recyclage des emballages ménagers – Sources : Citeo, Léko et SYDEREP

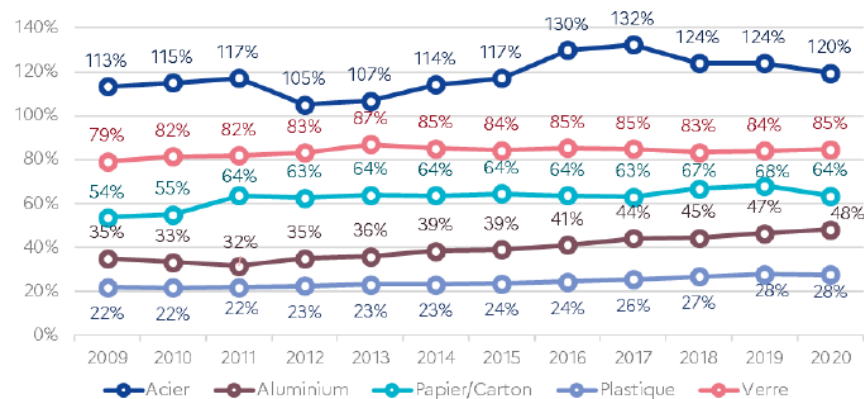


Figure 23 : Taux de recyclage des emballages ménagers par matériau – Sources : Citeo et SYDEREP

EMBALLAGES MÉNAGERS

Performances de recyclage



72 %

de taux de recyclage

soit

3,8 M

de tonnes d'emballages ménagers recyclés

Bénéfices environnementaux



2,2 M

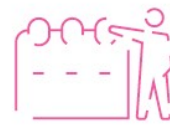
de tonnes de CO₂ évitées grâce au recyclage des emballages

soit l'équivalent de

1 M

de voitures en moins sur les routes

Geste de tri



54 KG

d'emballages triés par habitant et par an en moyenne dont :

20 KG

d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique

34 KG

d'emballages en verre

89 %*

des Français trient les emballages, 51 % systématiquement

41,6 M

d'habitants peuvent trier tous les emballages grâce à la simplification du geste de tri (au 31 décembre 2021)

Objectif :

100 %

d'ici 2023

Emballages ménagers: rebond post-covid et geste de tri renforcé

En 2021, 1 39 000 tonnes d'emballages supplémentaires ont été recyclées par rapport à 2020. Une forte progression qui s'explique par trois principaux facteurs :

- L'activité de la collecte et des centres de tri, qui avait été légèrement impactée par la crise sanitaire, a retrouvé son plein fonctionnement ;
- Le secteur du e-commerce reste dynamique au bénéfice de la performance des cartons, bien triés par les consommateurs ;
- Les habitants ont trié et permis de recycler plus d'emballages grâce à la simplification du geste de tri qui se déploie partout en France. Les tonnes recyclées d'emballages en plastique qui se trient désormais dans le bac jaune (pots, barquettes, films, tubes, etc.) augmentent de 37 % par rapport à 2020.

Le taux de recyclage des emballages est de 72 %, une hausse record de 3 points par rapport à 2020. Il progresse pour tous les matériaux.

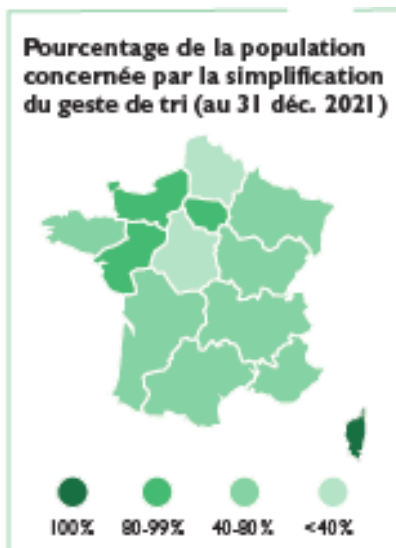
Taux de recyclage par matériau

Enjeux

Réduction, réemploi

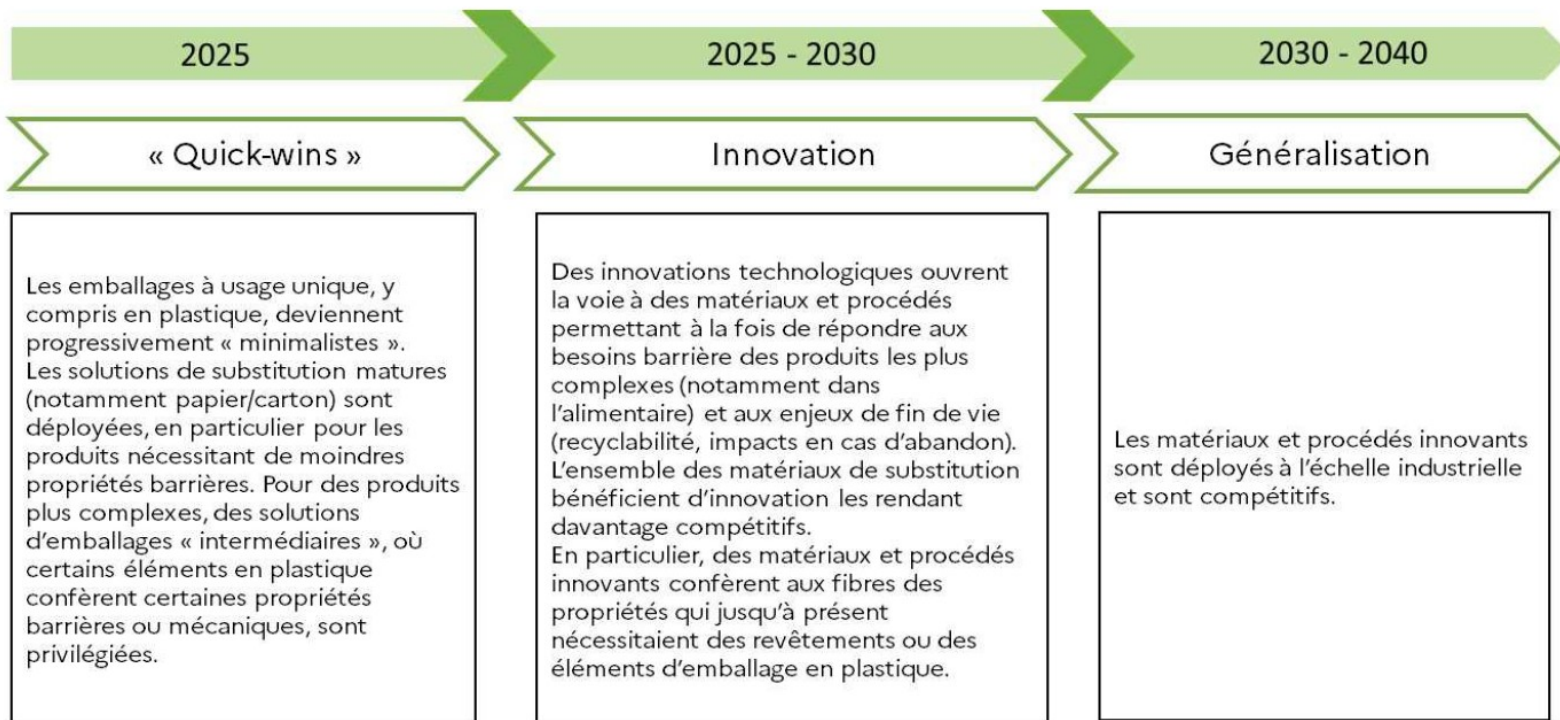
Recyclage des plastiques

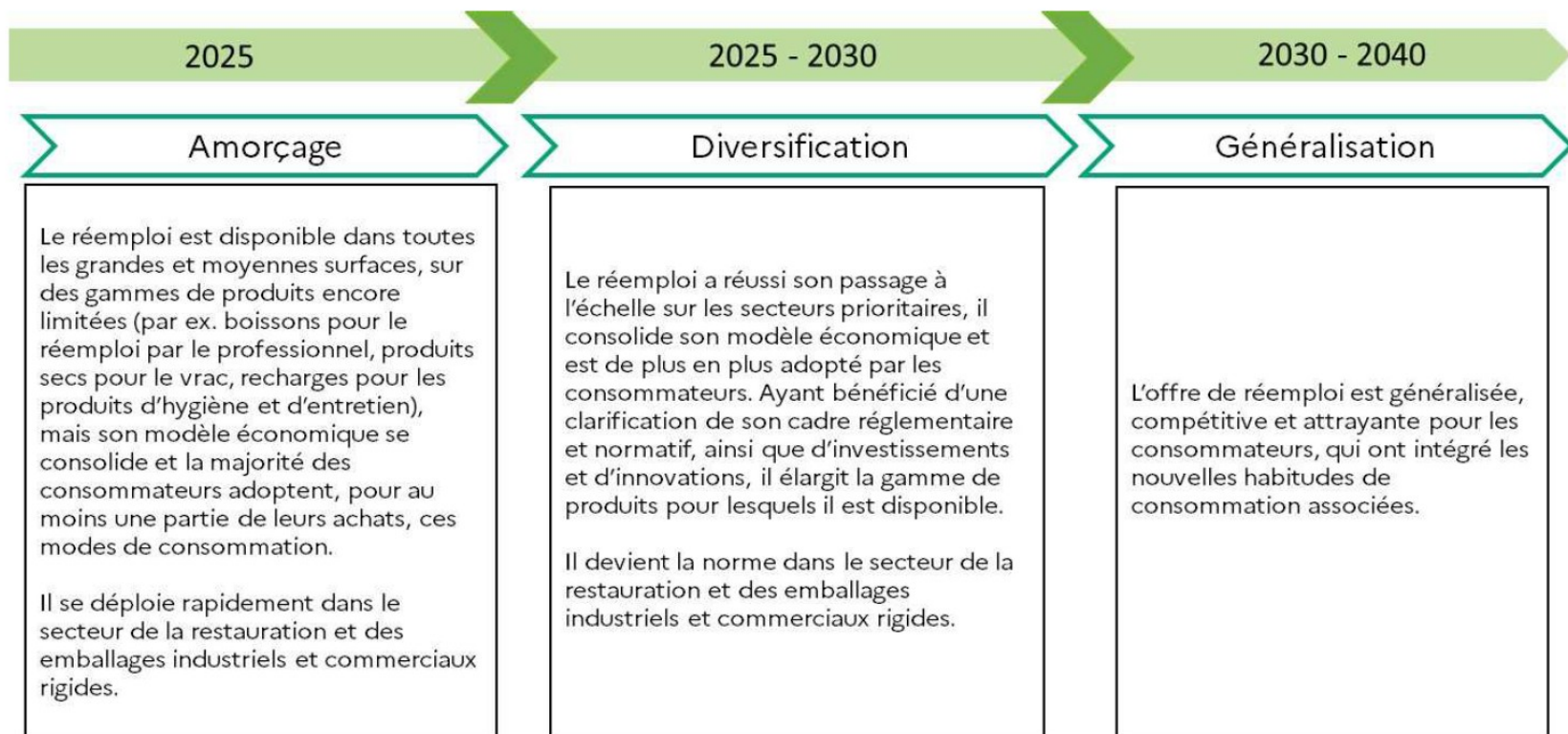
Simplification du tri





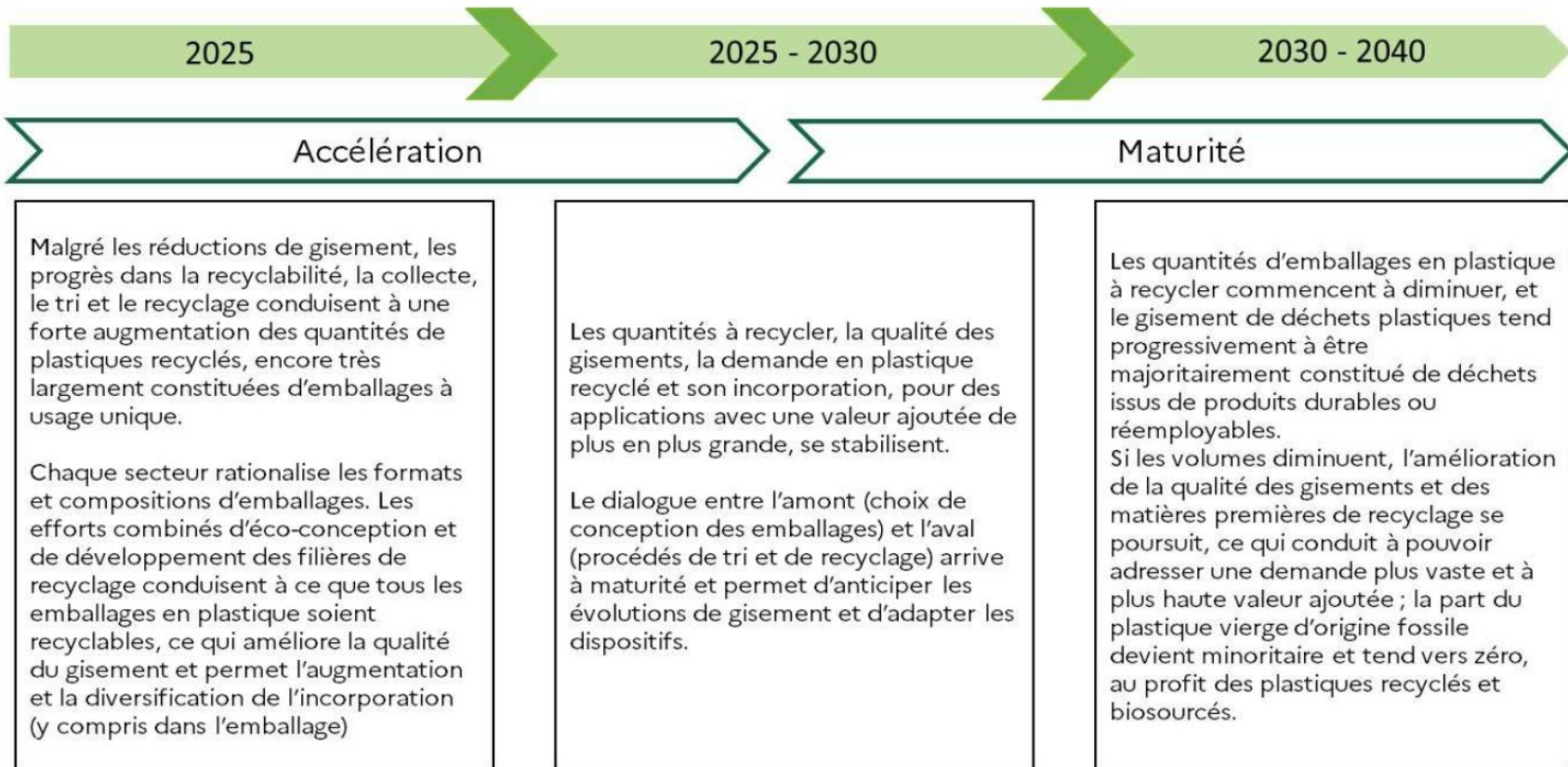
Réduction
substitution







Recyclage



Les politiques européennes

Les politiques françaises

Les acteurs de la gestion des déchets

La Responsabilité Elargie des Producteurs

Perspectives



La REP : outil clef de transition vers l'économie circulaire ?



Merci !